

**Pour toute information complémentaire  
relative à la méthodologie de l'IPC, vous  
pouvez prendre contact avec:**

Dr Johann Graf Lambsdorff  
Passau University,  
Allemagne  
Tel: +49 851 509 2551

<http://www.transparency.org>

Alt Moabit 96,  
10559 Berlin, Germany  
Tel: +49-30-3438 20666

**NOTE:** tous les documents sont sous embargo jusqu'au **23 Septembre 2008** à 10h  
heure de Berlin, soit 9h heure de Londres et 8h GMT

## **Indice de Perception de la Corruption (IPC) 2008 de Transparency International**

### **Note Méthodologique**

1. L'IPC rassemble des informations recueillies au cours des deux dernières années. L'IPC 2008 est donc établi sur la base d'enquêtes réalisées en 2007 et en 2008.
2. L'IPC 2008 est établi à partir 13 sources d'informations différentes émanant de 11 institutions indépendantes. Chacune de ces sources mesure le degré de corruption (fréquence, montant des pots-de-vin) affectant le secteur public et le monde politique et procède à un classement des pays s'appuyant sur l'évaluation des différents pays concernés.
3. Lorsque la source d'information utilisée est une enquête pour laquelle plusieurs éditions sont disponibles, les données relatives aux deux dernières années sont prises en considération afin de lisser les résultats.
4. Lorsque la source d'information utilisée consiste en un ensemble de notes attribuées par des experts (agences de notation des risques, analyses-pays), seule la dernière notation est prise en compte car les notes sont généralement revues par un groupe d'experts et évoluent peu d'une année sur l'autre.
5. L'évaluation du niveau de corruption affectant un pays est effectuée par des experts du pays qu'ils soient résidents ou non-résidents. Pour l'IPC 2008, il s'agit des sources suivantes : BAD, BAfD, BTI, CPIA, EIU, FH, MIG, UNECA et GI. A cela s'ajoutent des sources recueillant les opinions de dirigeants ou cadres supérieurs résidents qui évaluent leur propre pays. Pour l'IPC 2008, il s'agit de l'IMD, le PERC, et le FEM.
6. Pour déterminer la note moyenne d'un pays, on procède à un étalonnage des classements des pays établis par chacune des sources de référence par le biais de la méthode des percentiles, qui permet de combiner des sources dont la distribution statistique est différente. Si cette technique a pour inconvénient la perte de quelques informations, elle permet toutefois de maintenir les notes obtenues à l'intérieur de l'intervalle de valeur de l'IPC, à savoir entre 0 et 10.
7. On réalise dans un second temps une bêta-transformation des notes, qui accroît l'écart type parmi l'ensemble des pays couverts par l'IPC et évite que le recours à la technique des percentiles aboutisse à des résultats dont l'écart type est inférieur d'année en année.

8. Ensuite, le score d'un pays est établi en calculant la moyenne de toutes les valeurs étalonnées du pays concerné.
9. Le score et le rang de chaque pays au titre de l'IPC sont accompagnés de l'indication du nombre des sources utilisées, de l'intervalle plus haut/plus bas, de l'écart type et de l'intervalle de confiance.
10. L'intervalle de confiance est déterminé par une technique d'inférence statistique basée sur une succession de ré-échantillonnages. Un intervalle de confiance de 90% est ensuite établi pour lequel il y a 5% de probabilité que la note soit supérieure et 5% de probabilité que la note soit inférieure.
11. Les études montrent que la probabilité de recouvrement pour l'intervalle de confiance est inférieure à sa valeur nominale de 90%. La précision des estimations des intervalles de confiance s'accroît avec le nombre de sources : 65,3% pour trois sources ; 73,6% pour quatre sources, 78,4% pour cinq sources, 80,2% pour six sources et 81,8% pour sept sources.
12. La fiabilité générale des données est démontrée par la corrélation élevée entre les différentes sources utilisées. Cette corrélation, testée avec les coefficients de Pearson et de Kendall, s'élève respectivement à 0,78 et 0,63.